

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

AIDE-SOIGNANT¹

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

<p>CODE : 82 10 00 S 20 D2 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

AIDE-SOIGNANT¹

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction d'aide-soignant en collectivités et à domicile, à savoir :

- ◆ assister l'infirmier et travailler sous son contrôle dans le cadre des activités coordonnées d'une équipe structurée ;
- ◆ aider à maintenir et/ou rendre un maximum de confort et d'autonomie dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à toute personne ayant des problèmes de santé au sens large ;

Le profil professionnel annexé à ce dossier a été approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale.

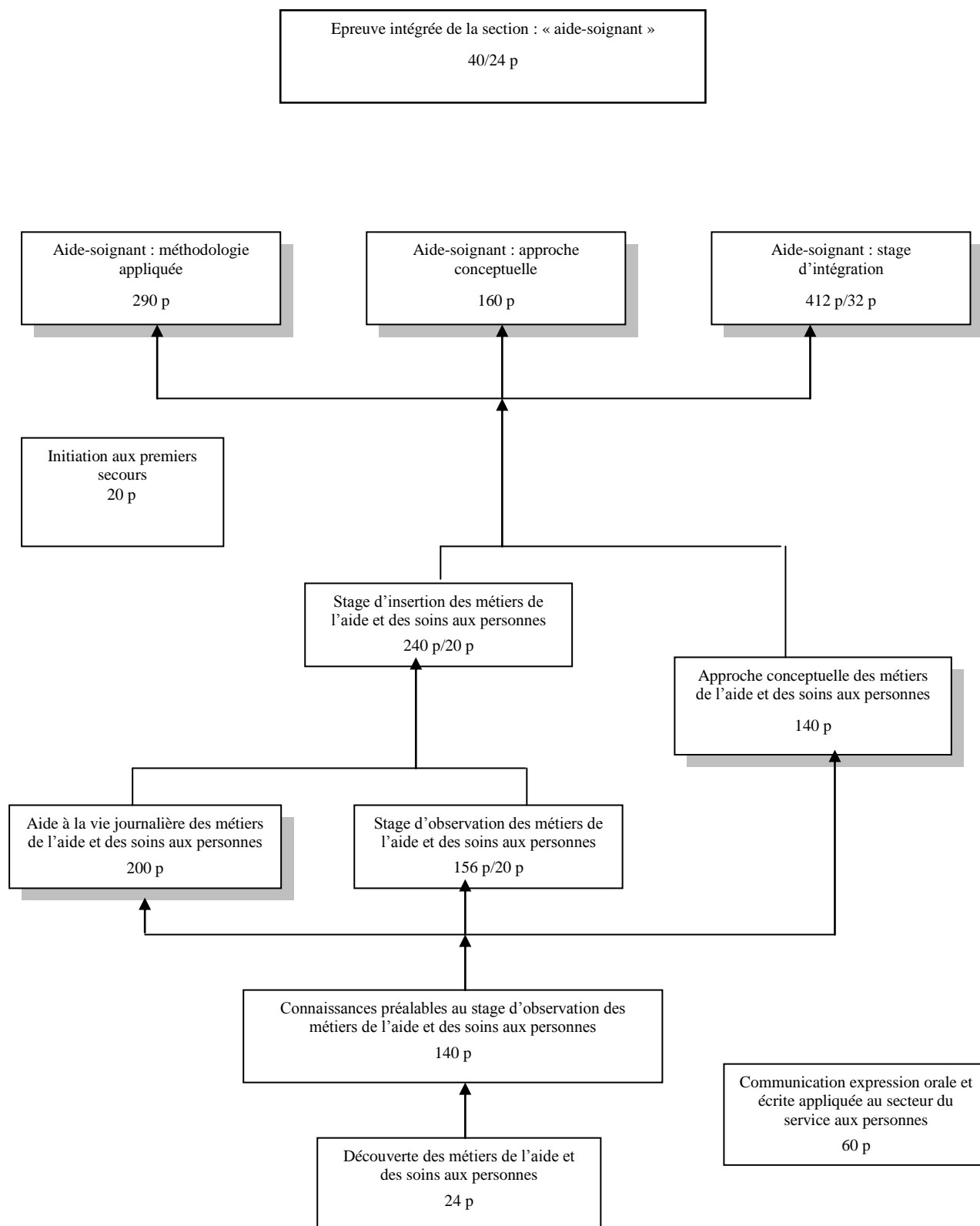
⁽¹⁾Le masculin est utilisé à titre épique

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités de formation (2) (5)	Code des unités de formation (2) (5)	code du domaine de formation	U.F. déterminantes	Nombre de périodes (2)
Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816001U21D2	801		24
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes	ESST	814104U21D2	801		60
Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816002U21D2	801		140
Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816003U21D2	801	X	200
Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816004U21D2	801		156/20
Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816005U21D2	801	X	140
Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes	ESST	816006U21D2	801		240/20
Initiation aux premiers secours	ESST	800001U21D1	801		20
Aide-soignant : méthodologie appliquée	ESST	821001U21D2	803	X	290
Aide-soignant : approche conceptuelle	ESST	821002U21D2	803	X	160
Aide-soignant : stage d'intégration	ESST	821003U21D2	803	X	412/32
Epreuve intégrée de la section : « aide-soignant »	ESSQ	821000U22D2	803		40/24

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1882
B) nombre de périodes professeur (2)	1100

3. MODALITES DE CAPITALISATION :



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'aide-soignant correspondant au certificat de qualification « aide-soignant » délivré à l'issue de la 7^e professionnelle « aide-soignant » subdivision services aux personnes, par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice